

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juin 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil seize

Le 06 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2016

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD -, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Sarah HIDDERLEY

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PREVU PAR LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CASTELBRIANTAIS ET DE DERVAL

Après avoir entendu M Dusautois Directeur de la CCC :

- présenter l'objet de cette délibération initiée par la loi NOTRe du 7 août 2015, qui fixe à 15 000 habitants, le seuil minimum des EPCI,
- rappeler le contexte dans lequel les membres de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) ont adopté, le 4 mars 2016, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, intégrant la fusion du secteur de Derval (10840 habitants) et du Castelbriantais (33112 habitants).

Considérant que ce projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale prévu par la fusion des communautés de communes du Castelbriantais et de Derval est défini par arrêté du représentant de l'état, mais doit être notifié aux maires de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ❖ Donne un avis favorable au périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale prévu au schéma départemental de coopération intercommunale avec la fusion des communautés de communes du Castelbriantais et de Derval.

3. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN AUDIT SUR LES CONTRATS DE TELEPHONIE ET D'ACCES A INTERNET

Adopté en décembre 2015, le schéma de mutualisation intercommunal de la communauté de communes du Castelbriantais a posé comme objectif la passation d'un certains nombres de marchés sous la forme de groupements de commandes.

Dans cet objectif un recensement des communes volontaires pour un futur Audit en matière de téléphonie fixe, mobile et internet, permettant d'analyser précisément la possibilité de passer un contrat unique pour l'ensemble des collectivités. a été effectué.

M le maire donne lecture de la convention proposée pour réaliser ce groupement avec la communauté de communes et 14 autres communes, si le conseil municipal le souhaite, sachant que la contribution à l'audit sera répercutée à chacune des communes signataires au prorata du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- ❖ D'adopter la convention qui restera annexée à la présente délibération,
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature des documents correspondants.

4. MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR CREATION D'UNE « BOULANGERIE-EPICERIE »

M le maire communique l'analyse des offres effectuée par l'architecte M MASSON, suite à l'ouverture des plis du 18 mai 2016.

Compte tenu des éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- ❖ Programme : aménagement d'un commerce et d'un logement dans bâtiment existant :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT/ € HT	HT Options/€	HT COMMERCE	HT LOGEMENT
LOT 1 - GROS ŒUVRE	LANDRON 44540 VRITZ	40 749,18		36 861,33	3 887,85
LOT 2 - CHARPENTE	EXPL. MEN. BRUTZ 44660 ROUGE	9 425,75		5 126,65	4 299,10
	Option conduit		120,00		
LOT 3 - COUVERTURE ARDOISES	BARBOT 44520 GRAND AUVERNE	6 243,60		5 101,60	1 142,00
	Option conduit		1 700,00		
LOT 4 - ETANCHEITE - MEMBRANE PVC	BARBOT 44520 GRAND AUVERNE	6 312,00		5 304,00	1 008,00
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	EXPL. MEN. BRUTZ 44660 ROUGE	24 554,58		21 661,48	2 893,10
LOT 6 - SERRURERIE	CORBIN 44110 CHATEAUBRIANT	8 150,50			8 150,50

LOTS (suite)	ENTREPRISES	MONTANT/ € HT	HT Options/€	HT COMMERCE	HT LOGEMENT
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES	EMCG 44110 CHATEAUBRIANT	10 323,44		6 068,73	4 254,71
Option 1 - Plan travail service et meubles commerce			2 213,26		
Option 2 - Motorisation stores			518,70		
Option 3 -Plan travail cuisine et mobilier logement			3 120,27		
LOT 8 - CLOISONS SECHES - ISOLATION	VB STYL 44520 ISSE	12 321,44		3 881,34 €	8 440,10 €
LOT 9 - PANNEAUX ISOLANTS	HB ISOLATION 44119 GRANCHAMPS DES FONTAINES	19 264,01		19 264,01	
LOT 10 - PLAFONDS SUSPENDUS	PLAFISOL 44120 VERTOU	7 959,43		7 959,43	
LOT 11 -REVETEMENTS DE SOLS SCELLES ET SOUPLES	LBS CARRELAGE 35390 ST SULPICE DES LANDES	14 742,60		11 641,60	3 101,00
LOT 12 - PEINTURE et REVETEMENT MURAUX	ROUSSEAU 44540 ST MARS LA JAILLE	13 198,95		6 614,80	6 584,15
Option peinture entourage brique			577,50		
LOT 13 - SANITAIRES	ALEXEN 44110 Châteaubriant	9 537,84		4 805,45	4 732,39
LOT 14 - ELECTRICITE	TOUT ELECT 44440 PANNECE	26 270,00		20 228,00	6 042,00
Option 1 alimentation CF			184,00		
Option 2 alimentation stores			225,00		
	TOTAL HT	209 053,32	8 658,73	160 056,88	57 655,17
	TVA		options réparties commerce et logement	32 011,38	5 765,52
	TOTAL TTC	255 488,94		192 068,26	63 420,69

Soit un total HT de 217 712,05€ de travaux, auxquels reste à ajouter la démolition qui doit débiter le 20 juin prochain et les raccordements eau, EDF, téléphone...

Concernant le matériel, suite à une réunion privée du conseil municipal, le 17 mai 2016, un accord d'acquisition de matériel d'occasion a été validé (dernières décisions) pour 20 000 € TTC. Ce matériel sera livré en juillet prochain.

Pour la partie financement, **sont officiellement attribués 146 000€ :**

L'enveloppe parlementaire du Sénateur Joël GUERRIAU 10 000 €
Les fonds de concours de la CCC 50 000 €
L'aide au développement de la Région 86 012 €

Et sont inscrits, en attente de notification, 128 000 € :

Le TEPCV par la CCC 28 000 € et
Le FDSC par le département 100 000 €

5. TARIFS PERISCOLAIRE

Le bureau communautaire réuni le 19 mai 2016 a adopté les tarifs des accueils périscolaires préconisés sur le territoire pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme les tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire 2015/2016 comme suit :

Tarif	Quotient familial	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2016/2017
<i>Tranche 1</i>	Inférieur à 400 €	0,80 €	0,82 €
<i>Tranche 2</i>	Entre 400 et 650 €	0.92 €	0.94 €
<i>Tranche 3</i>	Entre 651 et 950 €	1.04 €	1.06 €
<i>Tranche 4</i>	Entre 951 et 1 250 €	1.12 €	1.14 €
<i>Tranche 5</i>	Supérieur à 1 251 €	1.24 €	1.26 €

6. FOURNITURES SCOLAIRES

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires au magasin VIVAL du Grand Auverné.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 52 l'année passée pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28€ au magasin VIVAL, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée.

7. ACQUISITION FONCIERE POUR CREATION D'UN SENTIER

La commune souhaite créer un sentier piétonnier qui partirait du coin pique-nique cadastré A498, rue du Stade (route du Petit Auverné) pour longer le ruisseau et rejoindre le lotissement de la Censive.

Mme Marie Thérèse CRUAUT propriétaire des parcelles concernées a été sollicitée et a donné son accord sur le principe de céder une portion des parcelles concernées, cadastrées ZC30 et ZC61, pour cette création de chemin piétonnier.

La surface estimée serait comprise entre 1000 à 1500 m² (8-9 m sur 150 ml), cette création resterait enherbée et serait matérialisée par la plantation d'une haie.

Dans cet objectif, il est proposé de solliciter le Syndicat Bassin Versant du Don pour un accompagnement technique et également financier.

Ceci étant exposé, il est proposé de délibérer sur le prix d'acquisition qui, compte tenu des prix pratiqués lors des ventes de la commune, pourrait être porté à 1 € s'agissant de terrain situé en réserve pour espace public.

Il conviendra ensuite de procéder au bornage, en accord avec les consorts CRUAUT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ❖ De confirmer au consort CRUAUT la proposition d'acquisition de la commune pour la surface nécessaire à la création d'un sentier piétonnier allant du coin pique-nique route du Petit Auverné au lotissement de la Censive pour 1€ du m².
- ❖ De solliciter le Syndicat Bassin Versant du Don, pour un accompagnement dans cette réalisation.
- ❖ De faire procéder ensuite au bornage de la surface concernée,
- ❖ Que l'acquisition, les frais de bornage et les frais de notaires seront portés à l'article 2111 opération 332, tel que prévu au Budget 2016,
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature de l'acte et de tous les document relatifs à cette acquisition.

8. PROMESSE « SERVITUDES ET PERMISSIONS DE VOIRIE » PROJET EOLIEN WKN
--

Dans la continuité

- de l'autorisation délivrée à WKN-France le 25 novembre 2014 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet éolien sur le territoire de la commune,
- de l'exposé à l'assemblée lors du conseil municipal du 25 avril dernier, par la société WKN-France, des résultats de l'étude environnementale préalable au dépôt de dossier d'autorisation unique (effectué en mai dernier pour instruction et autorisation du projet),

le conseil municipal a pu prendre connaissance du projet de convention « promesse de servitudes et de permissions de voirie » qui lui a été communiquée à la suite de l'exposé du 25 avril 2016 et qui avec l'«avis favorable sur la remise en état du site» délivré le 2 mai dernier, constituera une pièce complémentaire du dossier déposé par WKN pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien par la SOCIETE « Parc éolien de la Coutancière »

Considérant que la SOCIETE « Parc éolien de la Coutancière » filiale de WKN sera amenée à faire l'usage des voies appartenant à la COMMUNE, relevant de son domaine privé, pour partie, et de son domaine public, pour l'autre partie, à savoir, du « Chemin rural dit de la Bodelière à la D2 »

Considérant que le 19 octobre 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe d'une convention de concession d'usage pour les chemins ruraux qui ne devait être signée qu'avant la construction du parc et qui définissait les indemnités compensatrice à verser par WKN France à la commune en contrepartie

Considérant que le projet de convention joint et présenté le 25 avril dernier précise :

- la durée des servitudes consenties, soit 30 années pleines avec possibilité de prorogation de 10 années consécutives,
- le montant des indemnités : « les servitudes ... ont pour contrepartie une indemnité par période de 365 jours de 10 000€ ».
- La durée des indemnités « chacune de ces indemnités naît en même temps que naît le droit de servitude concerné »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Décide d'accepter la « promesse de servitudes et de permissions de voirie » telle qu'annexée à cette délibération concernant notamment le projet de convention d'occupation du domaine public pour le « Chemin rural dit de la Bodelinrière à la D2 ».
- ❖ Approuve « l'avis sur la remise en état du site » tel qu'annexé.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer la « promesse de servitudes et de permissions de voirie ».

9. DERNIERES DECISIONS

Boulangerie-épicerie :

- **Matériel :** la commune a décidé de reprendre un lot de matériel d'occasion à la boulangerie LES CROUSTY'S GOURMANDE. située 7 rue Jean Baptiste Lebas - 59780 WILLEMS pour un montant de 20 000€ ce qui permettra de limiter l'enveloppe globale « matériel ».

1. AFFAIRES DIVERSES

Entrées d'agglomération : pour information

- Suite à une visite du SYDELA en mars dernier, la commune a demandé une étude de faisabilité, dans le cadre des travaux d'entrée d'agglomération, pour l'effacement des réseaux aériens.

Les montants estimatifs s'élèvent à :

-58 842,72 € TTC pour la rue du Don (23 130,26 € pour la commune et 35 712,46€ pour le SYDELA) et

196 132,22 € TTC pour la rue du Stade (80 563,81 € pour la commune et 115 568,41€ pour le SYDELA).

Compte tenu de ces montants, un rendez vous avec le SYDELA est programmé le mercredi 29 juin prochain afin de déterminer la pertinence de mise en place de fourreaux d'attente.

Urbanisme :

La commission urbanisme s'est réunie le 31 mai 2016 et s'interroge sur la volonté des propriétaires concernant leurs parcelles classées en « constructible », les possibilités de revoir le PLU notamment pour certaines zones en « réserve pour espace public », et le coût d'une telle démarche.

RAP :

De plus en plus contraint financièrement, (le département notamment ne va plus aider l'association), le RAP va prochainement donner son préavis concernant sa location à la commune rue des Rocher du Val.

L'association a sollicité la commune pour un accueil dans la salle rue Bernard du Treuil, prioritairement utilisée par la paroisse. Après visite et concertation avec les membres de la paroisse pour accord, il conviendrait de faire quelques travaux pour accueillir les cours de cuisine dispensés par le RAP.

Un devis EPRB de 910,80€ TTC, du 27 mai 2016 est arrivé en mairie pour ces travaux d'électricité plomberie et installation d'une hotte.

La commune attend la confirmation du préavis de l'association et reverra ensuite la prise en charge de ces travaux.

Opération « Table de ping-pong » par la CCC :

La commune décide de demander une table de ping-pong près du Skate parc et du terrain multisports.

Agenda :

- Repas des aînés : samedi 8 octobre 2016.
- Rappel consultation « projet aéroport Notre Dame des Landes » dimanche 26 juin 2016 de 8h à 18h.

Séance levée à minuit

A Le Grand-Auverné, le 14 juin 2016

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD